

## LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU NORD

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment son article L3221-3 conférant au Président du Conseil départemental le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions aux conseillers délégués ;

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment son article L1111-6 modifié par la loi du 21 février 2022 ;

Vu la loi n°2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique ;

Vu la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale ;

Vu le décret n°2014-90 du 31 janvier 2014, et notamment son article 6, portant application de l'article 2 de la loi du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique ;

Vu la délibération du Conseil Départemental n° DAJAP/2021/230 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 relative à l'élection des membres de la Commission permanente autres que le Président ;

Vu la délibération du Conseil Départemental n° DAJAP/2022/320 du 26 septembre 2022 relative à la composition de la Commission permanente et constatant la désignation de ses membres autres que le Président et, notamment, de quatre conseillers délégués ;

Vu la délibération de la Commission permanente du Conseil départemental n° DAJAP/2023/87 du 21 mars 2023 relative à la désignation des représentants du Département au sein des instances ou organismes extérieurs ;

Vu la délibération de la Commission permanente du Conseil départemental n° DAJAP/2023/152 du 15 mai 2023 relative à la désignation des représentants du Département au sein des instances ou organismes extérieurs ;

Vu l'arrêté du 15 décembre 2021 portant délégation de fonction et de signature aux quatre conseillers délégués du Conseil départemental pour conduire, chacun en ce qui le concerne, la préparation des affaires du département et notamment Madame Sylvie LABADENS en matière de relations internationales ;

Vu l'arrêté de déport de Madame Sylvie LABADENS n° AR-DAJAP/2022/995 du 2 janvier 2023 ;

Considérant qu'en application du décret susvisé, les conseillers délégués informent par écrit le président du Conseil départemental de la teneur des questions pour lesquelles ils estiment ne pas devoir exercer leurs compétences afin de prévenir toute situation d'interférence entre un intérêt public et des intérêts publics ou privés qui est de nature à influencer ou à paraître influencer l'exercice indépendant, impartial ou objectif de leurs fonctions ;

Considérant qu'en application de l'article L1111-6 du Code général des Collectivités Territoriales, le déport dans le cadre de la prévention des conflits d'intérêts est obligatoire concernant les désignations en vertu de la loi dès lors que les délibérations en cours portent sur une dépense non obligatoire au sens de l'article L1612-15 du Code général des Collectivités Territoriales. Tel est aussi le cas des désignations dans les organismes extérieurs en vertu des textes qui les régissent ;

Considérant qu'en application de la loi n°2014-907 du 11 octobre 2013, la prévention des conflits d'intérêts tient également compte des fonctions exercées par un membre de la famille dans le but d'éviter toute situation d'interférence ayant ou donnant l'apparence d'un conflit d'intérêts ;

Considérant que Madame Sylvie LABADENS a adressé sa déclaration d'activités et d'intérêts, il appartient à Monsieur le Président du Conseil départemental de déterminer la liste des questions pour lesquelles Madame Sylvie LABADENS doit s'abstenir d'exercer ses compétences.

## **ARRETE**

- ARTICLE 1.** Le tableau annexé à l'arrêté n° AR-DAJAP/2022/995 sus-visé est remplacé par le tableau joint au présent arrêté.
- ARTICLE 2.** Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours gracieux devant le Président du Conseil départemental ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lille dans le délai de deux mois suivant sa publication ou sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télé-recours citoyens » accessible par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).
- ARTICLE 3.** Le présent arrêté sera transmis au préfet et publié sur le site [www.lenord.fr](http://www.lenord.fr).

Fait à Lille le 22 août 2023

Christian POIRET  
Président du Département du Nord

**Accusé de réception de la préfecture :** 059-225900018-20230822-230822H19396H1-AR

**Date de réception en préfecture le :** 24 août 2023

**Affiché le :** 24 août 2023

Liste des représentations de Madame Sylvie LABADENS

Nom de l'organisme	Type d'instance	Fonction	Qualité	Date de désignation	
ASSOCIATION - Cambrésis Emploi	Membres constitutifs intégrés à leur demande	Titulaire	Représentant du Conseil Départemental	27/09/2021	Déport si la délibération porte sur une dépense non obligatoire.
CAC - Commission académique de concertation	Conseil départemental	Titulaire	Représentant du Conseil Départemental	06/10/2021	Déport si la délibération porte sur une dépense non obligatoire.
CAELVE - Commission académique sur l'enseignement des langues vivantes étrangères	Au titre des représentants des collectivités territoriales et des milieux économiques et professionnels	Suppléant	Représentant du Conseil Départemental	19/07/2021	Déport si la délibération porte sur une dépense non obligatoire.
<b>CAEN - Conseil Académique de l'Education National</b>	<b>CAEN "Plénier"</b>	<b>Titulaire</b>	<b>Représentant du Conseil Départemental</b>	<b>15/05/2023</b>	<b>Déport si la délibération porte sur une dépense non obligatoire.</b>
CAMBRAI - Collège Public Paul Duez	Conseil d'administration	Suppléant	Représentant du Conseil Départemental	19/07/2021	Pas de déport en cas de délibération qui ne concerne pas une dépense, qui concerne une dépense obligatoire ou qui concerne tous les collèges publics.
CAP - Commission Administrative Paritaire	Commission Administrative	Titulaire	Représentant du Conseil Départemental	04/11/2021	Déport si la délibération porte sur une dépense non obligatoire.
CDEN - Conseil Départemental de l'Education Nationale	Collège des Représentants des collectivités du CDEN	Titulaire	Représentant du Conseil Départemental	19/07/2021	Déport si la délibération porte sur une dépense non obligatoire.
CDG59 - Centre départemental de gestion de la fonction publique territoriale du Nord	Conseil d'administration	Suppléant	Représentant du Conseil Départemental	19/07/2021	Déport si la délibération porte sur une dépense non obligatoire.
CDR - Conseils de Discipline	Conseil de discipline de recours	Titulaire	Représentant du Conseil Départemental	19/07/2021	Déport si la délibération porte sur une dépense non obligatoire.
CE-Cambrésis Emploi - Mission locale	Assemblée Générale	Titulaire	Représentant du Président	19/07/2021	Déport si la délibération porte sur une dépense non obligatoire.
CE-Cambrésis Emploi - Mission locale	Conseil d'Administration	Titulaire	Représentant du Président	19/07/2021	Déport si la délibération porte sur une dépense non obligatoire.

CIAF - Commission intercommunale et interdépartementale d'aménagement foncier d'Aubenchoul au Bac, Oisy le Verger	Commission intercommunale et interdépartementale d'aménagement foncier	Suppléant	Représentant du Président	06/10/2021	Déport si la délibération porte sur une dépense non obligatoire.
CIAF - Commission intercommunale et interdépartementale d'aménagement foncier de Graincourt les Havrincourt	Commission intercommunale et interdépartementale d'aménagement foncier	Suppléant	Représentant du Président	06/10/2021	Déport si la délibération porte sur une dépense non obligatoire.
CLE SAGE ESCAUT - Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de l'Escaut	Collège des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements locaux	Titulaire	Représentant du Conseil Départemental	19/07/2021	Déport si la délibération porte sur une dépense non obligatoire.
CLE SAGE SENSEE - Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Sensée	Collège des collectivités territoriales	Titulaire	Représentant du Conseil Départemental	19/07/2021	Déport si la délibération porte sur une dépense non obligatoire.
CNFPT - Centre National de la Fonction Publique Territoriale	Commission de Recensement	Suppléant	Représentant du Conseil Départemental	06/10/2021	Déport si la délibération porte sur une dépense non obligatoire.
CNS – FSE - Comité National de Suivi du Fonds Social Européen	Comité National	Titulaire	Représentant du Président	06/10/2021	Déport si la délibération porte sur une dépense non obligatoire.
CPT – Conférence Permanente du Tourisme	Conférence permanente du tourisme	Titulaire	Représentant du Conseil Départemental	26/09/2022	Déport si la délibération porte sur une dépense non obligatoire.
CTP - Comité Technique Paritaire	Comité Technique	Titulaire	Représentant du Département	17/11/2021	Déport si la délibération porte sur une dépense non obligatoire.
GECT - Groupement Européen de Coopération Territoriale Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai	Assemblée de l'Eurométropole	Titulaire	Représentant du Conseil Départemental	19/07/2021	Déport si la délibération porte sur une dépense non obligatoire.
GECT - Groupement Européen de Coopération Territoriale Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai	Bureau	Titulaire	Représentant du Conseil Départemental	19/07/2021	Déport si la délibération porte sur une dépense non obligatoire.
GECT - Groupement Européen de Coopération Territoriale Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai	Commission politique Axe 1 "Eurométropole socio-économique"	Titulaire	Représentant du Conseil Départemental	19/07/2021	Déport si la délibération porte sur une dépense non obligatoire.
GECT - Groupement Européen de Coopération Territoriale Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai	Commission politique Axe 2 "Eurométropole mobilité interne et l'accessibilité internationale"	Titulaire	Représentant du Conseil Départemental	19/07/2021	Déport si la délibération porte sur une dépense non obligatoire.

GECT - Groupement Européen de Coopération Territoriale Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai	Commission politique Axe 3 "Eurométropole Bleue et verte"	Titulaire	Représentant du Conseil Départemental	19/07/2021	Déport si la délibération porte sur une dépense non obligatoire.
GECT - Groupement Européen de Coopération Territoriale West Vlaanderen Flandre-Dunkerque-Côte d'Opale	Assemblée	Suppléant	Représentant du Conseil Départemental	19/07/2021	Déport si la délibération porte sur une dépense non obligatoire.
LaTangente - Comité départemental du tourisme du Nord	Assemblée Générale et Conseil d'Administration	Titulaire	Représentant du Conseil Départemental	19/07/2021	Déport si la délibération porte sur une dépense non obligatoire.

#### Fonctions externes de Madame Sylvie LABADENS

Nom de l'organisme	Fonction	Date de début	Date de Fin	Observation
Commune de Cambrai	Adjointe au Maire	30/06/2020		Déport systématique.
Communauté d'Agglomération de Cambrai	Conseillère communautaire	30/06/2020		Déport systématique.
Amicale des donateurs de sang bénévoles de Cambrai et ses environs	Présidente	01/01/2006		Déport systématique.
Rectorat de Lille	Infirmière	01/01/1988		Déport systématique.

#### Fonction exercée par un membre de la famille de Madame Sylvie LABADENS

Nom de l'organisme	Fonction / Lien de parenté	Date de début	Date de Fin	Observation
SDIS	Officier chef du groupement / Conjoint	01/01/1988		Déport systématique.